

Adieu l'allocation, adieu les formations...

L'État a supprimé l'AFF, qui prenait le relais des indemnités chômage, en cas de formation longue. Les études d'infirmière de Sarah sont compromises.

Témoignage

« Je suis démoralisée. » Sarah, 36 ans, qui habite Saint-Laurent-des-Autels (Maine-et-Loire), veut suivre une formation d'infirmière. Or, ses plans sont compromis par la suppression par l'État, depuis le 1^{er} janvier, de l'Allocation de fin de formation pour les chômeurs en reconversion.

« Laissez-nous dix jours... »

Celle-ci devait prendre le relais de l'Assedic au cours des trois ans de sa formation, afin de lui permettre de bénéficier de 1 000 € mensuels. Un revenu indispensable pour cette mère de deux enfants.

Sarah a travaillé trois ans comme

aide-soignante en CDD. Elle s'est arrêtée pour décrocher le concours d'entrée à l'école d'infirmières. « Je ne suis plus sûre de suivre la formation. Je peux obtenir, la dernière année, une aide de la Région de 670 € mensuels. Mais ça ne fait pas le compte. »

Le vice-président de la Région chargée de la formation est d'accord. Il lance un cri d'alarme : rien que dans les Pays de la Loire, 2 600 personnes sont concernées. « Nous n'avons pas les moyens de nous substituer à l'État, qui a dépensé 18 millions d'euros chez nous, en 2008, pour cette allocation », dit Patrick Cotrel.

L'Allocation de fin de formation était financée par l'assurance chômage

jusqu'en 2000. L'État a pris le relais quand l'Unedic a plongé dans le rouge (169 millions, l'an dernier). Son retour au bénéfice – pourtant précaire alors que le chômage grimpe – a conduit le gouvernement à se tourner vers les partenaires sociaux pour financer à nouveau. Ceux-ci n'ont pas donné suite. « Laissez-nous dix jours, déclare le secrétaire d'État à l'Emploi, Laurent Wauquiez. On travaille avec les partenaires sociaux. »

En attendant, Sarah doit effectuer sa rentrée le 23. « Mon compagnon travaille dans l'automobile. On est aussi inquiet pour son emploi. Je ne vais pas quand même pas m'endetter pour me former ! »

Jacques SAYAGH.



Sarah s'impatiente. Sa formation démarre le 23 et elle ne sait pas à quoi elle aura droit.

20 minutes du 13 février :

SOCIAL La région dénonce la suppression d'une aide financière de l'Etat UN COUP BAS POUR LA FORMATION

PHOTOGRAPHIE

Elle permettait aux demandeurs d'emploi de percevoir un montant équivalent à leur assurance chômage (ex-Assedic) jusqu'au terme de leur formation. Financée par l'État, l'Allocation de fin de formation (AFF) était « vitale » pour les étudiants ou stagiaires qui, en raison de la durée de leur formation, risquaient de perdre, au cours de celle-ci, leurs revenus Assedic. Plus de 2 600 personnes ont bénéficié de ce complément de rémunération l'an passé en Pays de la Loire. Ils devront désormais faire sans, puisque le gouvernement a décidé de supprimer l'AFF à partir du 1^{er} janvier. Une décision très critiquée par le conseil régional, qui dénonce des « économies faites sur le dos des chômeurs ».

« On prend ça comme une injustice » Nicolas, 35 ans et Philippe, 30 ans, doivent débuter leur formation au métier d'infirmier le 23 février. Celle-ci dure trois ans mais, sans l'AFF, ils craignent de ne pouvoir tenir jusqu'au bout. « Nous nous sommes engagés en sachant qu'on disposerait d'un fi-



Le conseil des Pays de la Loire hausse le ton face à l'État qui a décidé la suppression de l'AFF.

nancement. L'ANPE nous a encouragés dans cette voie. Comment téri-je pendant tout ce temps, avec deux enfants à charge, sans rentrée d'argent ? Ma motivation ne suffira pas », craint Philippe. « C'est comme si les règles avaient changé en cours de partie. On prend ça comme une injustice », raconte Nicolas. Le montant versé au

titre de l'AFF en Pays de la Loire était de 18 millions d'euros l'an passé. « La région ne peut pas compenser toute seule cette somme, indique Patrick Cotrel, vice-président du conseil régional. L'État doit trouver une solution rapide. On a reçu des dizaines et des dizaines d'appels de gens inquiets. Ce n'est pas le moment de les laisser tomber ». ■